

## Certificat d'Acquis Professionnels « Expertise Bâtiments »

### CATEGORIE : C

#### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous les secteurs peuvent être concernés**

Les Cours d'Appel pour les juridictions de l'ordre judiciaire et les Cours Administratives d'Appel pour les juridictions de l'ordre administratif éprouvent des difficultés à recruter pour inscription sur leurs listes des candidats experts correspondant à leurs critères de choix.

Au-delà de la qualification ou de l'expérience professionnelle insuffisante qui disqualifient nombre de postulants, les magistrats déplorent le déficit de formation tant en termes de droit général que dans la pratique de la conduite des opérations d'expertise.

Le paysage judiciaire français se compose de 36 Cours d'Appel et 8 Cours administratives d'Appel. Chaque année les juridictions ordonnent 53 914 mesures d'expertise dont 17 494 en relation avec le droit de la construction (chiffres 2009).

Les besoins en matière de renouvellement sont, à terme important du fait de la démographie du milieu avec un âge moyen de 57 ans chez les Experts psychiatres ou économistes de la construction par exemple et de l'importance considérable que revêt l'expérience dans cette fonction.

Les experts inscrits, professionnels aguerris, sont en demande d'accompagnement dans la conduite pratique de leurs opérations d'expertise.

#### Identification

Identifiant : **2737**

Version du : **02/06/2017**

#### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Les Cours d'Appel pour les juridictions de l'ordre judiciaire et les Cours Administratives d'Appel pour les juridictions de l'ordre administratif éprouvent des difficultés à recruter pour inscription sur leurs listes des candidats experts correspondant à leurs critères de choix.**

Non formalisé :

- **Certificat d'Acquis Professionnels**

Code(s) NAF : **71.11Z**, **71.12B**, **42.99Z**, **81.29A**

Code(s) NSF : **110**

Code(s) ROME : **F1103**

Formacode : **22254**

Date de création de la certification : **01/01/2016**

Mots clés : **Expertise judiciaire**, **Expertise bâtiment**, **Pathologies**, **Pratiques d'experts**

#### Descriptif

##### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Appréhender l'expertise judiciaire en théorie et en pratique par la connaissance du droit civil français, des bases juridiques ainsi que des pathologies du bâtiment.

Préparer toute demande d'inscription sur une liste de cour d'appel et se perfectionner dans ses pratiques d'expert.

*Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- Aucun

*Descriptif général des compétences constituant la certification*

Appliquer la structure du droit civil français dans le domaine de l'expertise construction et judiciaire

Etudier et analyser les pathologies du bâtiment

Préparer sa demande d'inscription sur une liste de cour d'appel

Développer et améliorer ses pratiques d'expert

Evaluer les enjeux d'une expertise et savoir y participer

## Public visé par la certification

- Architectes
- Diagnostiqueurs
- Experts probatoires souhaitant perfectionner leurs pratiques
- Gestionnaires de contentieux/litiges dans les sociétés de droit privé
- Gestionnaires de contentieux/litiges dans les structures relevant du droit public
- Gestionnaires de patrimoine, de parcs immobiliers

## Modalités générales

La certification est accessible après un parcours obligatoire de formation de 13 jours, soit 91 heures, avec la dernière journée consacrée à l'évaluation des compétences.

## Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### Pour l'individu

Appliquer la structure du droit civil français dans le domaine de l'expertise construction et judiciaire

Etudier et analyser les pathologies du bâtiment

Préparer sa demande d'inscription sur une liste de cour d'appel

Développer et améliorer ses pratiques d'expert

Evaluer les enjeux d'une expertise et savoir y participer

### Pour l'entité utilisatrice

Etre assurés des compétences de leur Expert Bâtiment : tant sur les points juridiques que sur les aspects techniques.

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Avoir suivi une formation métiers de 13 jours - 91 heures

Examen des pré-requis sur dossier préalable

Centre(s) de passage/certification

## Compétences évaluées

Appliquer la structure du droit civil français dans le domaine de l'expertise construction et judiciaire  
Etudier et analyser les pathologies du bâtiment  
Préparer sa demande d'inscription sur une liste de cour d'appel  
Développer et améliorer ses pratiques d'expert  
Evaluer les enjeux d'une expertise et savoir y participer

## Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveaux

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat d'Acquis Professionnels

■ AFNOR Compétences - 11  
Rue Francis de Préssensé  
93571 La Plaine Saint  
Denis Cedex

## Plus d'informations

### Statistiques

5 stagiaires certifiés à la première session de novembre 2016.

7 stagiaires prévues pour la session de février 2017

### Autres sources d'information

—